



COLLÈGE NOTRE DAME DE SION  
6 avenue Beaumarchais  
38100 Grenoble  
Tél. : 04.76.96.69.72  
Fax : 04.76.48.23.49  
E-mail : [notredamedesion@free.fr](mailto:notredamedesion@free.fr)

## Faire un don

**Vous êtes un particulier et vous souhaitez diminuer votre impôt en faisant un don au collège ?**

### **Don déductible de l'impôt sur le revenu**

Le Collège Notre Dame de Sion est habilité par le biais de l'Association des Œuvres de la Providence à percevoir des dons qui ouvrent droit à réduction d'impôts sur le revenu : 66 % du montant de la somme versée. Il est limité à 20 % du revenu imposable.

Ainsi, un don de 100 € « coûtera » 34 € à son donateur, la réduction d'impôt étant de 66 €. Votre versement doit être effectué avant le 31 décembre à l'Association des Œuvres de la Providence pour être intégré dans votre prochaine déclaration.

Un reçu vous sera adressé et vous serez informé de l'utilisation de votre don : projet de rénovation, d'embellissement des locaux, équipements pédagogiques... L'Association des Œuvres de la Providence reverse au Collège Notre Dame de Sion l'intégralité des sommes nettes collectées.

Grâce à vos dons, la communauté éducative pourra poursuivre dans de meilleures conditions sa mission de pédagogue en permettant aux jeunes, nos enfants, de s'épanouir dans un environnement propice aux apprentissages et à la transmission des valeurs du vivre ensemble.

### **DON A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES DE LA PROVIDENCE**

A remettre au collège avec votre don à l'ordre de :  
Association des œuvres de la Providence  
19 avenue des Maquis du Grésivaudan  
38700 La Tronche

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Verse à l'Association des Œuvres de la Providence la somme de ..... Euros.

En chèque bancaire       En chèque postal       En espèces

Au profit du Collège Notre Dame de Sion, 6 avenue Beaumarchais 38100 Grenoble

Je désire recevoir un reçu fiscal :      oui       non

Date et signature :